



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 A 17 H 30

Présents : L-H JOLLY, JP ROUCAYROL, F. CHESNE, D. BALSAM, F. DEQUATRE, Ph. BONNEVAL, C. MARECHAL, A. BORNIER

Absents excusés : Pouvoir de C GARNY à D. CHAPPUIT

Absents : P. GRAFFIN, D. AMISION

Secrétaire de séance : A. FIRON

Délibération n° 1 – Acquisition et rétrocession de parcelles aux Tartedus et Grandes Vignes

Dans le cadre de l'attractivité et du rayonnement du territoire du Sénonais, la Commune de Rosoy souhaiterait procéder à l'acquisition de parcelles situées sur « les Tartedus » et « les grandes vignes » pour constituer une réserve foncière dans le cadre d'un projet environnemental.

Les terrains sont extrêmement morcelés :

- Soit de parcelles dont les propriétaires sont d'accord pour vendre à la Commune au prix d'un euro ou à un prix très bas,
- Soit de parcelles pour lesquelles il n'a été réglé aucun impôt depuis 3 ans et qui sont donc des biens vacants et sans maître,
- Soit enfin elles appartiennent à la commune elle-même.

Suite aux commissions consultatives réunies de 2010/13, aux nombreuses rencontres et échanges avec les associations utilisant le site, l'agriculteur et la nouvelle association regroupant tous les acteurs concernés par le site. L'objectif est atteint de concilier toutes les activités et les projets des porteurs dont la municipalité en créant un site naturel dit remarquable comprenant :

- Parcours pédagogiques, reconnaissance arbres et végétations.
- Préservation et mise en valeur des pelouses sèches dont de magnifiques orchidées sauvages
- Verger conservatoire
- Pistes VTT de plusieurs niveaux, complètement intégrées dans le paysage et déjà fonctionnelles pour plusieurs d'entre elles.
- Parcours santé pour tous : promeneurs, coureurs....
- Créations de vignes notamment sur les parcelles « les grandes vignes » projet le domaine des Sénons regroupant des vignes à Paron, Saint Martin du tertre et Rosoy.
- Aires de pique-nique à proximité d'un magnifique point de vue sur la vallée
- Jardins familiaux prolongeant l'existant.
- Préservation du site par éco-pâturage par l'intermédiaire de moutons notamment.
- Toutes activités éventuelles à compléter compatibles avec le site.

Toutes ces activités sont et seront compatibles au respect et à la préservation de l'environnement, ce site est accessible facilement à partir du cœur de village.

Enjeux : d'importantes retombées à de multiples niveaux : emplois saisonniers, tourisme et visites, visibilité de la Commune, identité marquée, positionnement écologique, etc...

La méthode : La Commune acquiert les parcelles situées aux « Tartedus » et aux « grandes vignes », soit amiablement, ou soit par la procédure des biens vacants et sans maître.

Une fois propriétaire, elle en rétrocède une partie (vignes) au prix fixé par la SAFER à la S.C.E.A. Domaine des Sénons qui les exploite tout ou partie.

L'acquisition à l'amiable de certaines parcelles sera engagée et une procédure de biens vacants et sans maître sera également lancée.

A la suite de ces acquisition par la Commune, ces parcelles seront incorporer dans le Domaine Privé puis d'en rétrocéder une partie à la S.C.E.A. Domaine des Sénons.

11 pour

Délibération n° 2 – Acceptation d'un tableau de maître – Don de Monsieur POTAGE

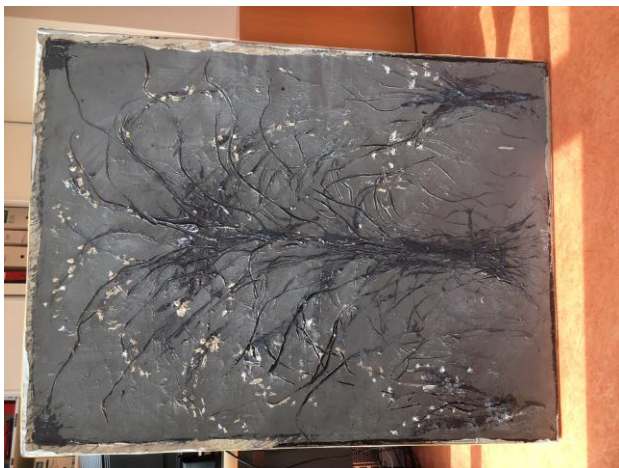
Madame le Maire rappelle que Monsieur Michel POTAGE, Peintre reconnu, a exercé son activité pendant plusieurs années dans les locaux de l'ancienne mairie/école à Rosoy (15 Route de Véron).

Des travaux portant sur la réhabilitation de notre ancienne mairie/école ont commencé et l'activité de Monsieur POTAGE a dû être arrêtée. Ses œuvres ont été stockées dans un autre lieu communal.

Pour nous remercier, Monsieur POTAGE souhaite faire don d'une de ses œuvres (tableau d'un arbre – voir photo ci-dessous).

Ce don a été accepté qui sera accroché en Mairie.

11 pour



Délibération n° 3 – Marché n° ASS2015-2017 – SMACL – Avenants n° 4

Lors du conseil municipal en date du 11 décembre 2014 (n° D141211-9), plusieurs lots ont été attribués à la Société SMACL. Ces marchés ont été notifiés par courrier en date du 29 décembre 2014.

Il convient de signer plusieurs avenants portant sur la révision de la cotisation de l'année 2017, à savoir :

- Avenant n° 4 - Prestations statutaires – Agents affiliés à l'IRCANTEC : Cotisation à percevoir au titre de cet avenant : 2 847.11 €
- Avenant n° 4 - Prestations statutaires – Agents affiliés à la CNRACL : Cotisation à rembourser au titre de cet avenant : 3 756.42 €
- Avenant n° 4 - Dommages causés à autrui – Défense et recours : Cotisation à percevoir au titre de l'avenant : 124.01 € HT – 135.17 € TTC
(taxes : 11.16 €).

Ces avenants seront signés après envoi de la délibération correspondante au contrôle de légalité.

11 pour

Délibération n° 4 – Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD) – Désignation d'un délégué de la protection des données (DPD)

Cette délibération a été retirée de l'OJ et sera inscrite lors d'un prochain conseil municipal.

11 pour

Délibération n° 5 – Convention relative à l'entretien des espaces extérieurs des sites de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

La Commune de Rosoy s'est rapprochée de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour l'entretien de ses espaces extérieurs appartenant à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Deux parcelles sont concernées :

- B 499 – Réservoir – Superficie à entretenir : 554 m²,
- B 503 – Station – Superficie à entretenir : 226 m².

Les travaux envisagés sur ces parcelles sont :

- Entretien des dépendances vertes (gazons, arbres, arbuste),
- Tonte régulière des surfaces donnant accès aux agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement pour effectuer les interventions dans de bonnes conditions,
- Fauchage une à deux fois l'an de l'ensemble des surfaces,
- Désherbage annuel des pousses des adventices sur voie de circulation piétonne et véhicule (fissures entre bordures et enrobé, allées en stabilisé...),
- Taille des arbustes, compris l'évacuation des déchets,
- Travaux d'élagage, compris l'évacuation des déchets.

La commune disposant des moyens humains, matériels et financiers pour l'entretien de ces espaces extérieurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a proposé de signer une convention contre une compensation financière s'élevant pour l'année 2018 à 374.40 € pour 4 passages par an.

Cette convention sera signée dès que la délibération correspondante sera exécutoire.

11 pour

Délibération n° 6 : Convention financière – SDEY – Travaux d'extension Mr MAISSA – RN 6

Le SDEY va procéder à des travaux d'extension M. MAISSA/MAIRIE DE ROSOY – RN 6 pour le compte de la Commune.

Le SDEY sera maître d'ouvrage et assurera la maîtrise d'œuvre.

La convention financière sera signée dès que la délibération correspondante sera exécutoire.

11 pour

Délibération n° 7 : Association Gymnastique Volontaire de Rosoy – Don de matériel

Cette délibération a été retirée de l'OJ et sera inscrite lors d'un prochain conseil municipal.

11 pour

Délibération n° 8 : Subventions 2018 aux Associations

Les membres du conseil ont décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 – Associations rosaltiennes	
- 891's riders	1 400.00 €
- Bol d'air	500.00 €
- Gymnastique volontaire de Rosoy	520.00 €
- Mauve & Joueur	500.00 €
- 606 Reed & Blues	800.00 €
- Pétanque	150.00 €
- Nos tendres Ros'oh	<u>150.00 €</u>
Total	4 020.00 €

2 – Associations extérieures	
- Resto du Coeur	300.00 €
- Centre de sauvegarde pour oiseaux sauvages	200.00 €
- SPAY	200.00 €
- ADAVIRS	400.00 €
- ASEAMAS	<u>150.00 €</u>
Total	1 250.00 €

11 pour

Délibération n° 9 : Finances - Approbation du Compte Administratif 2017 (Budget Principal)

Absence de Madame CHAPPUIT pour cette délibération

Le compte administratif communal de l'exercice 2017 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Luc-Henri JOLLY, élu Président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mme Dominique CHAPPUIT, Maire.

M. Luc-Henri JOLLY, Président de séance :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, qui est résumé par le tableau ci-joint.
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de l'eau et de l'assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Fonctionnement	1 240 726.54	1 145 124.84
	Section Investissement	316 898.11	150 004.93

+ +

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement		352 836.20
	Report en section d'investissement	116 611.55	

= =

	TOTAL (réalisations + reports)	1 674 236.20	1 647 965.97
--	---	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Fonctionnement		
	Section Investissement	53 650.00	365 192.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	53 650.00	365 192.00

RESULTAT CUMULE	Section Fonctionnement	1 240 726.54	1 497 961.04
	Section Investissement	487 159.66	515 196.93
	TOTAL CUMULE	1 727 886.20	2 013 157.97

10 pour

Délibération n° 10 : Finances - Approbation du Compte de Gestion 2017 (Budget Principal)

Madame le Maire indique que Mme Patricia NIGAGLIONI, trésorière municipale, a transmis les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion est approuvé avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Fonctionnement	1 240 726.54	1 145 124.84
	Section Investissement	316 898.11	150 004.93

+ +

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement		352 836.20
	Report en section d'investissement	116 611.55	

= =

	TOTAL (réalisations + reports)	1 674 236.20	1 647 965.97
--	---------------------------------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Fonctionnement		
	Section Investissement	53 650.00	365 192.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	53 650.00	365 192.00

RESULTAT CUMULE	Section Fonctionnement	1 240 726.54	1 497 961.04
	Section Investissement	487 159.66	515 196.93
	TOTAL CUMULE	1 727 886.20	2 013 157.97

Délibération n° 11 : Finances – Budget Principal 2018 – Affectation des résultats 2017

Il est proposé à l'assemblée de décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos 2017 pour le budget principal, à savoir :

002(R) : 262 590.90 €

001(D) : 189 091.90 €

1068 : 0 €

11 pour

Délibération n° 12 : Finances – Budget Principal 2018 - Adoption

Le budget principal 2018 avait été adopté par délibération n° D180313-3 du 13 mars 2018 et enregistré en Préfecture de l'Yonne le 23 mars 2018.

A la suite de cette transmission, le Préfet de l'Yonne a saisi la Chambre Régionale des Comptes pour un contrôle budgétaire.

Par courrier en date du 15 juin 2018, la Chambre Régionale des Comptes a donné son avis en proposant des rectifications de notre budget initial.

Pour plus de simplicité et en commun accord avec la Trésorière Municipale de Sens, il a été décidé de refaire dans son intégralité le budget primitif pour 2018.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 489 821.00	1 267 735.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FOCNTIONNEMENT REPORTE		262 591.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 489 821.00	1 530 326.00


INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 156 662.00	1 034 212.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	53 650.00	365 192.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	189 092.00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 399 404.00	1 399 404.00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	2 889 225.00	2 929 730.00

11 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45

Fait à Rosoy, le 28 juin 2018


Dominique CHAPPUIT
 Maire de Rosoy